



République Française
Département LOIRET
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris
Mairie de Fréville-du-Gâtinais

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le **17 DEC. 2024**

ID : 045-214501504-20241210-D2024_23-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	6

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2024, le 10 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 03/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/12/2024.

Présents : M. POISSON André, Maire, Mme ASSELIN Caroline, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. FRAPPIN Christophe

Excusé ayant donné procuration : M. BAUNARD Dominique à M. POISSON André

Absents : M. CHENAULT Yohann, Mme GEINDREAU Sabine, M. FRANCCART Jean-Luc

Secrétaire de séance : M. FRAPPIN Christophe

D2024_23 – Adoption des nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de la Région de Boiscommun

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L. 5711-1, et L. 5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 juillet 1957 portant création d'un Syndicat intercommunal en vue de la réalisation d'un réseau d'Alimentation en Eau Potable,

Vu les statuts initiaux du SAEP,

Compte tenu du transfert des compétences EAU vers la CCPG en date du 01 janvier 2025,

Compte tenu que le SAEP regroupe des communes appartenant à 2 Communautés de Communes,

Compte tenu que les statuts du SAEP doivent évoluer vers des statuts d'un syndicat mixte fermé,

Vu la délibération du SAEP du 25 novembre 2024 approuvant les nouveaux statuts,

Considérant les statuts transmis par mail le 03 décembre 2024 aux membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **adopte** les nouveaux statuts du Syndicat des eaux de la région de Boiscommun annexés à la présente délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 11/12/2024

Le Maire,

M. POISSON André,

Le secrétaire de séance,

M. FRAPPIN Christophe

